

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane

RDSP : 6288



Béthune, le 23 avril 2020

à

Monsieur Alain Wacheux
Président de la Communauté
d'Agglomération Béthune-Bruay-
Artois-Lys-Romane
100 Avenue de Londres
62400 Béthune

Objet : Organisation des services et application des mesures gouvernementales relatives aux agents de la fonction publique

Monsieur le Président,

Dès le 25 mars dernier, dans un courrier adressé aux agents de la collectivité, vous avez souligné et salué l'engagement et l'implication des agents de la collectivité dans le cadre de cette crise sanitaire, qui permettaient à notre collectivité de rester pleinement mobilisée et de répondre aux besoins de la population.

Cette reconnaissance a été renouvelée à chaque message de la Direction à nos collègues.

Face aux nombreuses inquiétudes et interrogations des agents concernant tout particulièrement leur rémunération, leurs congés et leurs RTT en lien avec le temps de travail, vous avez su mettre en place les réponses adaptées et rassurantes.

La rémunération des agents, titulaires, stagiaires et contractuels est maintenue et les personnels en ASA, garde d'enfant ou maintien à domicile sont considérés en position d'activité, tout comme les agents en télétravail ou en travail présentiel.

Ainsi, pour les agents de notre collectivité, nous vous demandons de poursuivre et d'agir dans cet esprit de justice sociale et de bienveillance sur le champ des ressources humaines (congés et RTT).

En effet, en ce qui concerne les congés et RTT, l'ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'Etat et la fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire permet de supprimer jusqu'à 10 jours de congés et de RTT aux agents en situation d'ASA et de télétravail pendant les périodes de confinements.

Cependant, l'article 7 de cette même ordonnance vous permet de ne pas appliquer cette décision extrêmement injuste.

Nous vous demandons de vous inscrire dans cette possibilité de l'article 7 et de ne pas imposer aux agents de notre collectivité la prise de congés ou de RTT sur les périodes de confinement.

Nous sommes dans un contexte qui reste difficile dans notre collectivité car, malgré l'implication

des services, au quotidien, nous avons des remontées d'information régulièrement inquiétantes dont nous vous faisons part, sans avoir toujours un retour pour certaines depuis maintenant plus d'un 1 mois.

Aussi, notre organisation syndicale ne pourrait comprendre que la réponse à ces revendications ne soit pas positive.

L'urgence, aujourd'hui, est de s'assurer de la protection des agents qui travaillent et de la mise à disposition des moyens et organisations de travail les plus adaptés pour ce faire ! D'ailleurs, nous attendons toujours vos réponses à nos dernières interpellations ainsi qu'à nos demandes répétées depuis le début du confinement portant sur les effectifs par service des agents en ASA, en télétravail, en travail sur site, en arrêt maladie, etc...

Tout comme l'urgence est aussi à la préparation de la sortie de crise avec l'accompagnement du CHSCT et du CT pour que chaque agent puisse reprendre son travail, à terme, en toute sécurité pour lui-même, les usagers et ses proches.

C'est ce travail, ainsi que la mise en œuvre des revendications, qui sont prioritaires et qui confirmeront votre reconnaissance et votre bienveillance à l'égard de tous les agents de la collectivité.

Nous ne doutons pas un instant de votre volonté d'accompagner au mieux tous nos collègues, aujourd'hui et demain.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

Pour le Syndicat CGT,
Gabriel BRIQUET
Secrétaire général



**« Ceux qui luttent ne sont pas sûrs de gagner,
mais ceux qui ne luttent pas ont déjà perdu » *Berthold Brecht***